

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du Vendredi 15 Février 2008

Nombre de membres en exercice : 22

.....

OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE

Date de convocation : 8 Février 2008
Date de l'affichage
de l'extrait de délibération : 22 Février 2008

.....

L'an deux mille huit, le quinze février, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**

Etaient présents : MM. BATAILLE, BERTIN, GALLAND, GAUTIER, GORCE, MAURY, MEUNIER, PETITFOUR, RENAUD, Mmes COYEN, GIROT, HOGARD, MELLIN, TROUSSON

Excusés : M. ANSTETT ayant donné procuration à Mme MELLIN, Mme DUPIN à Mme COYEN, M. KNAPEK à M. SILLAIRE, M. LEFEVRE à M. GORCE, Mme MISSENAIRE à M. RENAUD, M. RIVAUD à M. MEUNIER, Mme THOUVENIN à Mme TROUSSON

Secrétaire de séance : M. MAURY

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité (9 contre : MM. RENAUD, PETITFOUR, GORCE, LEFEVRE, GALLAND, BERTIN, BATAILLE, Mmes GIROT, MISSENAIRE)

RESEAU de CHALEUR BIOMASSE-ESPACE du GENIE-ENGAGEMENT de PRINCIPE de la COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions : MM. GALLAND, BERTIN, Mme GIROT), décide :

- de valider l'étude de faisabilité
- de solliciter 2 places de titulaires à la commission d'ouverture des plis qui sera constituée pour la consultation de la délégation de service public, afin d'associer le plus possible la Ville dans les négociations du contrat.

NOTIFICATION d'un AVIS de la CHAMBRE REGIONALE des COMPTES de LORRAINE

La Chambre Régionale des Comptes de Lorraine a rendu un avis motivé, conformément à l'article 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les comptes de la commune pour les exercices 2002 à 2006.

Conformément à l'article 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit être tenue informée dès la plus proche réunion des avis formulés par la Chambre Régionale des Comptes. Celui-ci est parvenu à la Mairie d'Ecrouves le 24/12/07.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cet avis.

RECAPITULATIF MARCHE à PROCEDURE ADAPTEE 2007- INFORMATION

Nature du marché	Entreprise attributaire	Montant
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable	Direction Départementale de l'Équipement	5.049, 00 € HT (6.038, 60 € TTC)
Réfection des bancs de l'Église Notre Dame	Ebénisterie Bastien	18.685 € HT (22.347, 26 € TTC)
Transport de bus pour trajets entre l'école Pierre et Suzanne Mathy et un site de restauration scolaire	Kéolis	59,71 € HT (soit 63 € TTC) pour une rotation d'un bus de 20 places et de 68, 20 € HT (soit 72 € TTC) pour 2 rotations d'un bus de 20 places
Achat d'un véhicule utilitaire pour les Services Techniques	Est Auction	6.273, 08 € HT (7.502, 60 € TTC)
Diagnostic éclairage public	BET HUGUET	12.375 € HT (soit 14.800, 50 € TTC)
Travaux drainage et ré-engazonnement du terrain de sports ensemble scolaire Centre-modification évacuations d'assainissement - bâtiment de l'Hôtel de Ville	SLDTP	34.412, 35 € HT (41.157, 17 € TTC)
Acquisition d'une tondeuse ramasseuse	JABOT S.A	10.590 € HT (12.665, 64 € TTC)
Contrat de maintenance informatique	MICRO SERVICE INFO	5.200 € HT (6.219, 20 € TTC)
Fourniture de mobilier pour l'école Primaire Justice	CASH BUREAU	9.156,36 € HT (10.951, 01 € TTC)
Mobilier salle des fêtes	CASH BUREAU	13.161, 78 € HT (15.741,48 € TTC)
Réfection du Pont du Foulot	Berthold	20.884 € HT (24.977, 26 € TTC)
Maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont de la Truotte	B3ESH	5.600 € HT (6.965, 17 € TTC)
Maîtrise d'œuvre - création d'un espace restauration à l'école Primaire Justice	CADEL	27.600 € HT (33.009, 60 € TTC)
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la rue Jean Rostand	MPG COORDINATION	7.700 € HT (9.209, 20 € TTC)
Reprise de l'escalier de la salle des fêtes	MAIREL	4.325, 64 € HT (5.173, 47 € TTC)
Réfection des sanitaires de la salle des fêtes	BAINVILLE	31.500, 33 € HT (37.674, 39 € TTC)

Modification de la cuisine de la salle des fêtes	BONNET	34.162 € HT (40.857, 75 € TTC)
Changement des menuiseries de la salle des fêtes	CLMP	12.904, 53 € HT (15.433, 82 € TTC)
Plafonds de la salle des fêtes	ISOPLAQUISTE	9380 € HT (11.218, 48 € TTC)
Fournitures administratives	FIDUCIAL	13.466,56 € HT (16.106, 01 € TTC)
Fournitures d'entretien	PHS	14.621, 87 € HT (17.487, 76 € TTC)
Contrat de dératisation	AVIPUR	399,63 € HT (477, 96 € TTC)
Contrat de lavage de vitres	MEGANET	1.283, 79 € HT (1.535, 41 € TTC)
Achat d'un véhicule semi utilitaire en leasing	RENAULT	214, 30 € HT par mois

		(256, 30 € TTC par mois)
Achat d'illumination de Noël	BLACHERE ILLUMINATION	6.681, 75 € HT (7.991, 37 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du récapitulatif ci-dessus.

REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC par les OUVRAGES des RESEAUX PUBLICS de DISTRIBUTION de GAZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

DELEGATION du MAIRE-CODE des MARCHES PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 contre : MM. RENAUD, PETITFOUR, GORCE, LEFEVRE, GALLAND, BATAILLE, BERTIN, Mme MISSENAIRE et 1 abstention : Mme GIROT), décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services, dans le cadre de la procédure dite « adaptée », soit en dessous du seuil de 206.000 €.

CREATION de POSTES-POLE ENFANCE JEUNESSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 abstentions : MM. RENAUD, PETITFOUR, GORCE, LEFEVRE, GALLAND, BERTIN, Mme MISSENAIRE, GIROT), décide :

- de créer trois postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 20 heures de travail hebdomadaire annualisées à compter du 1^{er} mars 2008
- de supprimer trois postes de Contrat d'Aide à l'Emploi à compter du 1^{er} mars 2008
- de fixer les conditions de rémunération et de durée de carrière de ces postes, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, auxquelles s'ajouteront les indemnités instaurées par un texte législatif réglementaire aux décisions municipales,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

REGIME INDEMNITAIRE-POLICE MUNICIPALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 contre : MM. RENAUD, PETITFOUR, GORCE, LEFEVRE, GALLAND, BATAILLE, BERTIN, Mmes MISSENAIRE, GIROT), décide :

- d'accepter la mise en place du régime indemnitaire de la filière police, conformément à l'annexe jointe
- de dire que ces primes et indemnités ainsi instituées sont indexées sur la valeur de l'indice 100 de la Fonction Publique ou revalorisées dès lors que leurs montants sont institués par un arrêté publié au Journal Officiel de la République Française

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

PROJET de TRACÉ AUTOROUTE A 32 - PROJET « BARREAU TOUL DIEULOUARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions : MM. PETITFOUR, GALLAND, GAUTIER), décide :

- de s'opposer au projet « A 32 à péage » dans sa globalité
 - de s'opposer fermement au projet « Barreau Toul Dieulouard »
- tels que présentés.

PROJECTION ECOLE MATHY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le paiement de 320 € TTC pour une projection conférence traitant de la préservation des océans donnée à l'école Pierre et Suzanne Mathy dans le cadre du projet « environnement et citoyenneté »
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE